

Magazine HAITI-ESPOIR

Revue de l'actualité nationale et internationale



Tél (+509) 3475 1155 / 56220262

Martelly/Jovenel et Aristide/Préval:

LA POLITIQUE HAÏTIENNE: UNE GRANDE ÉCOLE DE LA VIE!



Affaire Jovenel Moïse

**EXTRADITION
ET
SOUVERAINETÉ**



ZULIET SEMINARIO

**MISS GRAND
INTERNATIONAL
PÉROU 2026**



**Josepha
Dumas :**

**Une
explosion
de couleurs**

HAÏTI/USA : IRA-T-ON DU PROTECTORAT JUDICIAIRE AU PROTECTORAT PUR ET SIMPLE ?

Par Jean Hénoc Faroul



Des agents du FBI conduisant des inculpés par la justice haïtienne, dans le cadre du dossier de l'assassinat de l'ancien Président haïtien, Jovenel Moïse, vers la justice fédérale des USA.

Dix-huit individus présumés impliqués dans le dossier de l'assassinat du Président haïtien Jovenel Moïse survenu à Port-au-Prince le 7 juillet 2021, ont été extradées à Miami, Florida, USA le Lundi 21 Septembre 2026 pour être jugées par la justice fédérale étatsunienne, alors que la justice haïtienne s'était déjà saisie du dossier. Le lendemain 22 Septembre, certains d'entre eux ont comparu devant la juge fédérale **Lisette Reid**, de l'État de Florida. Le chef d'accusation : faire partie d'un complot tramé sur le territoire des Etats-Unis pour commettre un crime à l'étranger. Bien moins que le crime lui-même, le procès concernerait l'utilisation du sol de ce pays pour planifier une infraction à l'extérieur.

La justice étatsunienne avait déjà condamné plusieurs personnes dans le cadre de ce dossier. Désormais, elle entend poursuivre tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, avaient facilité ou soutenu la réalisation du crime, à en croire le procureur fédéral de Florida, **Me. Jason A. Reding**. Elle entend donc 'ratisser plus large'.

Le *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ)* haïtien avance que les règles de procédure internes d'Haïti n'ont été respectées et que même la constitution du pays a été

violée. On pourrait encore passer en revue le bien-fondé de la compétence de la justice étatsunienne – compétence matérielle (*ratione materiae*), compétence territoriale (*ratione loci*), compétence personnelle (*ratione personae*) portant sur la nationalité des auteurs du crime ou de la victime. En fait, peut-on dessaisir la justice haïtienne d'un dossier judiciaire qui concerne Haïti au premier chef ?

De nos jours, il est difficile de savoir qui, parmi les grands commis de l'Etat d'Haïti, ne détient pas de nationalité d'un pays occidental (plus particulièrement des USA). On se rappelle qu'au lendemain du coup d'Etat de Juin 1988 du Général **Henri Namphy** contre le Président **Leslie Manigat**, des consuls étrangers se présentèrent au centre de détention de *Fort Dimanche* (alias Fort La Mort) pour réclamer la libération de leurs citoyens, ex-membres du cabinet ministériel. Namphy les y avait fait enfermer pour avoir contresigné l'arrêté l'ayant mis à la retraite.

Néanmoins, une chose est sûre et certaine : le traitement de ce dossier politico-judiciaire en Haïti risquait de ne jamais aboutir à la manifestation de la vérité. Il traînait en longueur depuis cinq longues années dans les méandres d'un système judiciaire dont on dit qu'il est pourri

jusqu'aux os. Et ce qui devait arriver, arriva : la justice juridiction "supranationale" !

La grande majorité des Haïtiens semble approuver le transfert du dossier par-devant la justice fédérale des USA, au grand dam de certains des suspects qui, dit-on, exercent un certain contrôle sur l'appareil judiciaire haïtien. Mais, par contre, à la grande joie et au soulagement :

- des prisonniers préventifs qui pourrissaient, entassés comme des sardines, dans les geôles fétides de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) ;
- des inculpés qui craignaient pour leurs vies, pour en savoir trop sur le crime ;
- des juges, magistrats debout et autres auxiliaires de la justice, qui affichaient une très grande prudence dans ce dossier jugé trop dangereux.

Le maillet du juge étranger serait préférable au poignard de la justice de cour haïtienne qui frappe les yeux grands ouverts. La population haïtienne s'en est félicitée, malgré ses propensions à imputer au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique tous les malheurs d'Haïti.

Dans ses 222 ans d'existence, l'Etat haïtien, toujours accaparé par des satrapes abusant de leur autorité, n'a jamais pu traiter ses nombreux cas de régicide et autres grands crimes politiques sur le terrain judiciaire. À titre d'exemple, le cas d'assassinat sur le Père Fondateur, Jean-Jacques Dessalines le 17 Octobre 1806, ne fit l'objet d'aucune poursuite judiciaire : les conjurés s'accaparèrent du pouvoir et s'entredéchirèrent pour en avoir l'hégémonie au point de diviser le pays déjà exigu en deux Etats rivaux. Deux cents ans plus tard (1806-2026), il serait difficile, voire impossible de rééditer cet exploit, << Sub oculis domini Americani !>> (Sous les yeux maître Américain). Que les temps ont changé !

Tout compte fait, il ne s'agit point d'un simple cas de coopération judiciaire interétatique, même s'il y a des éléments d'extranéité dans le complot ayant conduit au régicide du 7 Juillet 2021. *Le Traité d'extradition du 9 Août 1904* entre Haïti et les USA, traite de criminels fugitifs

haïtienne en est "dessaisie" de manière cavalière par une ayant commis des infractions sur le territoire de l'Etat requérant. Quant à *l'Accord René Prével /Madeleine Albright du 17 Octobre 1999*, il ne porte que sur le trafic de drogue en mer.

Ce "dessaisissement" de la justice haïtienne, visiblement incapable de traiter le dossier, fait penser à un "protectorat" judiciaire dans le cadre duquel le Gouvernement des USA prendrait désormais en main les grands dossiers politico-judiciaires haïtiens, tout en laissant en place les institutions locales et un semblant de souveraineté nationale.

Les amants de la justice équitable et les partisans du martyr Jovenel Moïse se sont rendus compte que les protectorats - judiciaire ou autres- ne sont pas toujours mauvais, surtout face à un Etat antinational en pleine déliquescence. La justice des USA n'est point de la justice divine, mais combien d'Haïtiens, victimes impuissantes d'abus de toutes sortes ou ayant perdu leurs biens dans le cadre de combines entre arpenteurs, notaires, juges, commissaires du gouvernement, policiers et avocats sans conscience, auraient eu recours à ce dernier rempart de "protectorat judiciaire", s'ils en avaient les moyens ?

Dieu seul sait sur quels autres domaines de la vie publique haïtienne, où les Haïtiens auront fait preuve, soit d'incompétence, d'incapacité, soit de mauvaise foi, demain les protecteurs ne mettraient ouvertement pas la main !

Ici, malheureusement, depuis trop longtemps déjà, la bêtise et la souveraineté nationale logent à la même enseigne !

Jean Hénoc Faroul

Lisez le Magazine HAITI-ESPOIR

Confiez-nous vos publicités

Nous avons un lectorat de plus de 15 mille membres répartis à travers Haïti, les États-Unis, le Canada, la France, la République Dominicaine, les Antilles et l'Afrique.

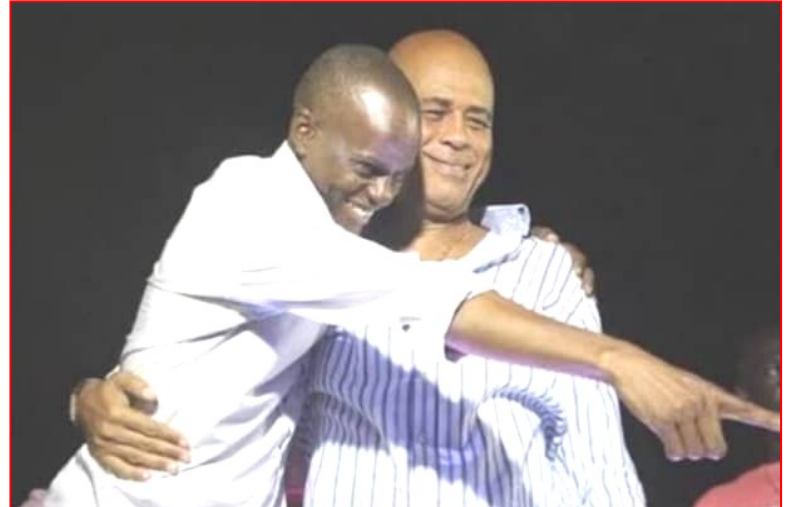
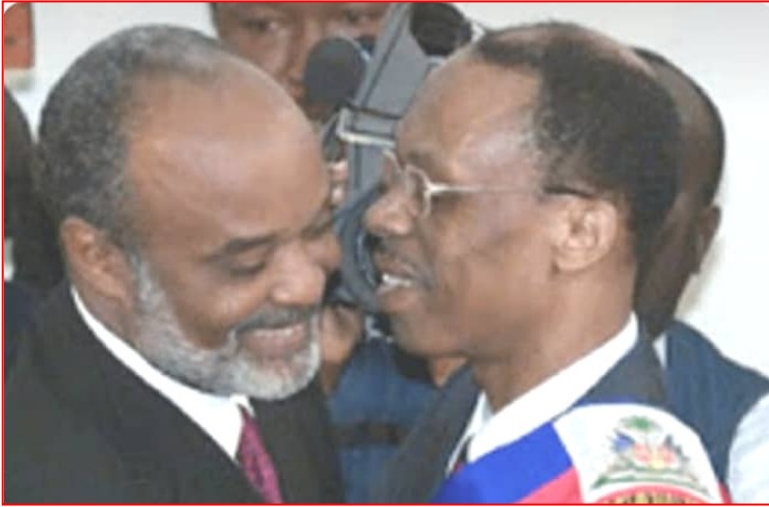
www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262

LA POLITIQUE HAÏTIENNE: UNE GRANDE ÉCOLE DE LA VIE!

Par Jean Hénoc Faroul



L'histoire politique d'Haïti est une grande école de la vie : on y apprend d'expérience comment faire face aux épreuves et aux déceptions dans un environnement où tous les coups sont permis. La faune politique haïtienne est un espace à la sélection naturelle : n'y survivent que les plus coriaces, car c'est un creuset de tous les défauts et faiblesses de l'être humain. On y trouve de tout : peu d'actions magnanimes, mais trop d'ingratitude, d'intrigues, de coups bas, de complots, de trahisons, de lâchetés, de bassesses et de retournements de situations. La nature humaine, donc, dans ses aspects les plus négatifs. Et cela ne s'arrête pas de tourner depuis les premiers moments de l'indépendance nationale.

Le Dimanche 1^{er} Janvier 1804, les officiers et soldats de l'armée révolutionnaire indigène se réunirent aux Gonaïves pour proclamer l'indépendance de la colonie française de Saint-Domingue. Quand le moment fut venu pour ces braves de se séparer et regagner leurs divisions militaires et leurs familles, un fait apparemment anodin se produit : le généralissime et Gouverneur Général à vie **Jean-Jacques Dessalines** remarqua qu'**Alexandre Pétion** (le leader des Mulâtres siégeant à Port-au-Prince, la capitale) et **Henri Christophe** (le plus grand leader Noir après Dessalines, siégeant au Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays) s'en allèrent main dans la main. Dès lors, il comprit qu'une collusion entre ces deux hommes puissants lui serait fatale. Il ne croyait pas si bien penser : cette collusion l'emporta assassiné et charcuté au Pont-Rouge, deux ans et 10 mois plus tard, le 17 Octobre 1806. Des forces internes alliées à des intérêts externes représentés par les négociants

consignataires du bord-de-mer, firent capoter l'empire du redoutable Père fondateur.

Dans ce paysage politique, les amitiés et les camaraderies s'avèrent tout éphémères, du moins pour ceux-là incapables de résister tant aux chants de sirène. La propension à la trahison et l'ingratitude de l'homme haïtien, sont proverbiales. Il y a toujours des motifs réels ou montés de toutes pièces pour comploter, porter à la trahison, faire des mésalliances et briser les amitiés les plus solides.

Aujourd'hui, les attitudes affichées sur les réseaux sociaux suite au transfert à la justice étatsunienne des inculpés dans le cadre de l'odieux assassinat sur la personne du Président Jovenel Moïse, invitent à la méditation. Certains se montrent impatients d'avoir à tout prix la tête de l'ancien Président Michel Martelly, l'homme qui avait de Jovenel Moïse son successeur inopiné, alors que tout le monde regardait ailleurs.

Il s'agirait évidemment de ceux qui veulent déblayer le terrain électoral d'un homme politique pouvant être un adversaire redoutable. Jean-Bertrand Aristide avait failli aller pourrir dans les geôles de Miami, peu avant les élections générales de 1999/2000, qui consacrèrent son retour au Pouvoir. Mourrez pour qu'on ait une chance de bien vivre !, semble-t-on dire. Il y a aussi ceux qui, peut-être bien intentionnés, voudraient se venger ou obtenir justice en raison de leurs soupçons. Or, la vraie justice repose sur l'administration de preuves irréfutables dans une procédure où n'importe quel doute bénéficierait aux indexés.

Page suivante

Michel Martelly avait tiré du néant un inconnu nommé **Jovenel Moïse** pour en faire son successeur contre l'avis de plus d'un. Il était donc le seul ou le plus grand des "jovenelistes", car il ne manquait point d'aspirants à la succession. Dieu seul sait quels étaient les motifs du Président sortant.

De même, investi Président de la République le 7 Février 1991, Jean-Bertrand Aristide tira presque le même jour, du néant, un illustre inconnu nommé **René Préal** pour en faire son Premier Ministre, laissant de côté toute une pléiade de technocrates de son mouvement politique réformateur le FNCD-Lavalas. Pis encore, pour avoir refusé, face à deux interpellations du parlement, de le renvoyer en raison de son incompétence, il avait perdu sa majorité parlementaire à laquelle voulaient se joindre les élus du parti d'opposition PANPRA de **Serge Gilles** en vue de constituer un grand bloc parlementaire social-démocrate. Et ce qui devait arriver, arriva : le coup d'Etat du 30 Septembre 1991.

Qui aurait crû que moins de dix ans plus tard, ceux qui se disaient des jumeaux, passèrent pour des ennemis à cause des intrigues politiques, entre autres.

A la mort "accidentelle" de Préal en 2017, les nombreux hypocrites, contempteurs et de Préal et d'Aristide, enflammèrent les réseaux sociaux : ils sommèrent Aristide d'assister aux funérailles, peut-être pour mieux l'embusquer. Si Préal avait pris son dernier expresso du côté de Tabarre, on aurait dit que l'assassin c'était Aristide !

Il n'est pas impossible que Michel Martelly soit aujourd'hui dans la même situation et le même pétrin qu'Aristide, hier. Les deux bienfaiteurs qui avaient tiré des inconnus du néant pour les propulser au timon des affaires, peuvent avoir bien connu les mêmes amères déceptions. Ils avaient cru en la capacité et la loyauté d'hommes qui n'étaient pas fameux dans l'opinion publique, du fait d'un certain manque de compétences théoriques et d'expériences. Ils auront vécu l'amertume de ne pas avoir écouté ceux qui agissent par le mépris des humbles.

Que se passe t-il donc en Haïti entre les protégés et leurs grands bienfaiteurs ? << *Ki kote Blan yo konn Fils-Aimé ?* >> (Où est-ce que les Blancs connaissent-ils Fils-Aimé ?) s'était plaint le Conseiller-Président Leslie Voltaire, face au soutien sans faille des Ambassadeurs occidentaux à son Premier Ministre.

Martelly pourrait-il dire aujourd'hui : << *Ki kote moun yo konn Jovenel ?* >> (Où est-ce que mes détracteurs connaissent-ils Jovenel ?)

Demain, le Premier Ministre-Président Alix Didier Fils-Aimé, dira-t-il : << *Où est-ce que mes ennemis connaissent-ils Wilner Joseph ?* >>

Les déboires de Jean-Bertrand Aristide de Février 1991 à Février 2004 avec René Préal, les tourmentes actuelles de Michel Martelly avec Jovenel Moïse, peuvent faire bien méditer...

Jean Hénoc Faroul

HAITI-ESPOIR

**IDENTIFIER LES
PROBLÈMES;**

**DÉTERMINER LEURS
CONSÉQUENCES;**

**RECHERCHER LEURS
CAUSES:**

**SENSIBILISER
LES GENS;
ET LES MOBILISER
AUTOUR
DES SOLUTIONS!**

Générique

Directeur Général :

Me. Jean Hénoc Faroul

Rédacteur en chef

Me Jean Hénoc Faroul

Secrétaire de Rédaction

Me. Jean Hénoc Faroul

Rédaction

Mutchi Obas Alex Calas
Ing. Yves Junior Vancol
Me Manfred Siméon
Me Jean Hénoc Faroul
Bernadel Joseph
Jean Gustave Molin
Martine Milard
Homère Jean
Emmanuel Voltaire

Promotion

Reporter

Thomas Goldy

Marketing et distribution

Jean Eudes Pierre Jean

Art graphique

Alexis Jean Billy

À LA 81^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU, SEPTEMBRE 2026



<< Nous ne sommes pas des terroristes. Ceux-là qui sont des terroristes, qui entraînent et défendent des terroristes nous décrivent comme tels. Nous n'avons fait que nous défendre. Nous ne sommes pas des terroristes... Nous avons été des victimes du terrorisme>>

<< La bombe atomique est en Israël, mais les inspecteurs de l'Agence de l'Energie atomique sont en Iran.>>

Massoud Pezeshkian, Président de la République Islamique d'Iran

<< J'ai une grande décision à prendre: un accord sera-t-il conclu avec l'Iran? Ou est-ce que j'anéantis la République Islamique ? Est-ce que le les envoie en enfer, sans aucune chance de survie? >>

<< L'Amérique est de retour et notre pays est aujourd'hui plus fort que jamais. Notre économie fait l'envie du monde. Notre armée est la plus puissante de la planète.>>

<< Le régime communiste est sous forte pression, la plus forte qu'il ait jamais connue....Il va tomber.>>

Donald Trump, Président des USA

<< Nous n'allons pas faire de pause dans notre opération militaire spéciale.>>

<< L'Europe veut obtenir une pause, pour l'utiliser pour approvisionner l'Ukraine en armes.>>

Serguei Lavrov, Ministre russe des Affaires Etrangères

<< Il n'existe pas de solution dominicaine à la crise haïtienne>>

<< L'Assemblée Générale des Nations Unies ne peut pas se résigner à ce que les massacres deviennent la norme pour le peuple haïtien.>>

<< Renouveler sans achever reviendrait à prolonger une promesse non tenue.>>

<< Ce qui a été approuvé par le Conseil de Sécurité a besoin maintenant des moyens pour se complaire, c'est pourquoi je demande de compléter le déploiement de la force, d'apporter les troupes et les ressources qui manquent.>>

Luis Abinader, Président dominicain

Responsabilité sociale et environnementale des entreprises haïtiennes : de la recherche du profit à la création de valeur pour la société

Par Moïse Charles



La RSE ne devrait plus être perçue comme une simple œuvre de bienfaisance, mais comme une manière de concevoir et de gérer l'entreprise en tenant compte de ses employés, de ses clients, des communautés et de l'environnement.

En Haïti, l'entreprise évolue dans un environnement marqué par de profondes difficultés économiques, sociales et environnementales. Chômage, pauvreté, dégradation des écosystèmes, mauvaise gestion des déchets, difficultés d'accès à l'eau, vulnérabilité aux changements climatiques et fragilité des infrastructures constituent autant de défis auxquels la société haïtienne est confrontée. Dans ce contexte, la question de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, communément appelée RSE, prend une importance particulière.

Une responsabilité qui dépasse le simple mécénat

La RSE est souvent réduite, en Haïti comme ailleurs, à des dons à des écoles, des hôpitaux, des organisations communautaires ou à la réalisation ponctuelle d'activités sociales. Ces actions peuvent être utiles, mais elles ne constituent qu'une partie de la responsabilité de l'entreprise.

Une véritable démarche RSE doit commencer au cœur

Une entreprise ne peut plus être considérée uniquement comme une structure destinée à produire et à réaliser des bénéfices. Elle est également un acteur de son territoire. Elle emploie des personnes, utilise des ressources naturelles, produit des déchets, consomme de l'énergie et de l'eau, travaille avec des fournisseurs et entretient des relations avec les communautés qui l'entourent. Ses décisions ont donc nécessairement des conséquences économiques, sociales et environnementales.

même du fonctionnement de l'entreprise.

Une entreprise responsable doit notamment se demander :

Comment traite-t-elle ses employés ?

Respecte-t-elle les règles de santé et de sécurité au travail ?

Offre-t-elle des possibilités de formation ?

Comment gère-t-elle ses déchets ?

Quelle quantité d'eau et d'énergie consomme-t-elle ?

Ses activités génèrent-elles des pollutions ?
 Comment sélectionne-t-elle ses fournisseurs ?
 Ses produits sont-ils sûrs pour les consommateurs ?
 Ses décisions sont-elles transparentes ?
 Quel rapport entretient-elle avec les communautés voisines ?
 Cette approche rejoint d'ailleurs le cadre institutionnel et

L'entreprise et la communauté.

Une entreprise ne fonctionne pas dans le vide. Elle s'insère dans une communauté.

Lorsqu'elle ouvre une usine, un commerce, un hôtel, un atelier ou un service, elle entretient nécessairement des relations avec les populations environnantes.

Cette relation peut être positive lorsque l'entreprise :

- crée des emplois locaux ;
- privilégie, lorsque cela est possible, les fournisseurs locaux ;
- soutient la formation professionnelle ;
- participe à des programmes communautaires ;
- contribue à l'éducation environnementale ;
- soutient des initiatives locales ;
- dialogue avec les communautés concernées.

Juridique haïtien. Le Ministère de l'Environnement indique parmi ses attributions que les entreprises du secteur privé doivent être tenues à un devoir de responsabilité sociétale, en intégrant les préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités industrielles et commerciales.

En 2019, le PNUD et la Chambre de Commerce et d'Industrie Haïtiano-Canadienne avaient déjà établi un partenariat visant à renforcer l'approche RSE du secteur privé haïtien et sa contribution aux Objectifs de développement durable. Le partenariat mettait notamment l'accent sur l'ancrage des entreprises dans leurs communautés, la création de richesse, la solidarité sociale et les initiatives écologiquement durables.

Plus récemment, en 2026, la CCIHC a organisé la première édition de son Concours national sur la responsabilité sociétale des entreprises et la bonne gouvernance, signe que le sujet continue de prendre place dans le débat économique haïtien.

RSE et gestion des déchets : une responsabilité concrète



La gestion des déchets représente un domaine particulièrement important.

Une entreprise produit généralement des déchets, qu'il s'agisse de déchets alimentaires, plastiques, cartons, produits chimiques, équipements électroniques ou déchets issus de ses activités de production.

La responsabilité consiste d'abord à réduire la production de déchets, puis à favoriser, lorsque cela est possible, leur réutilisation, leur recyclage, leur valorisation et leur élimination dans des conditions appropriées.

Le cadre haïtien de gestion des déchets s'est notamment renforcé avec la loi du 21 septembre 2017 relative au système de gestion des déchets solides et au SNGRS.

Pour les entreprises, cela signifie qu'une politique RSE sérieuse ne devrait pas se limiter à organiser une journée de nettoyage une fois par an. Elle devrait également examiner la quantité de déchet produit chaque jour et ce qu'ils deviennent après leur sortie de l'entreprise

Page suivante

De la responsabilité à la bonne gouvernance.

La RSE comporte également une dimension éthique.

Une entreprise responsable doit chercher à instaurer :

la transparence ;

-l'intégrité ;

-la bonne gestion financière ;

-la prévention des conflits d'intérêts ;

-le respect des engagements contractuels ;

-la protection des consommateurs ;

-la responsabilité dans les relations avec les fournisseurs.

-L'ADIIH indique d'ailleurs parmi ses missions l'encouragement de la responsabilité sociale et des pratiques socialement responsables dans l'industrie haïtienne.

-La RSE devient alors une composante de la gouvernance de l'entreprise, et non un département isolé chargé uniquement des actions sociales.

Attention au « greenwashing »

Une entreprise peut planter mille arbres et continuer, parallèlement, à adopter des pratiques fortement polluantes. Elle peut également financer une activité communautaire tout en négligeant les conditions de travail de ses employés. C'est pourquoi la RSE doit être évaluée à partir de l'ensemble du comportement de l'entreprise, et non uniquement de ses campagnes de communication.

La question fondamentale devrait être :

L'entreprise communique-t-elle sur sa responsabilité ou est-elle réellement responsable dans son fonctionnement quotidien ?

La différence est importante.

Une politique RSE crédible doit être accompagnée d'objectifs, d'indicateurs et d'un mécanisme de suivi.

L'entreprise face à la crise environnementale haïtienne



La responsabilité environnementale constitue l'un des grands défis de la RSE en Haïti.

Déchets abandonnés, pollution des cours d'eau, dégradation des sols, déforestation, perte de biodiversité et pression croissante sur les ressources naturelles sont autant de problèmes qui nécessitent la participation de tous les acteurs.

Les entreprises sont particulièrement concernées parce que leurs activités peuvent exercer une pression directe ou indirecte sur l'environnement.

Une entreprise agroalimentaire, par exemple, peut agir sur :

-la consommation d'eau ;

-l'utilisation des emballages ;

-la production de déchets organiques ;

la consommation énergétique ;

les émissions liées au transport ;

la gestion des eaux usées.

Une entreprise de construction peut, de son côté, intégrer la réduction des déchets de chantier, la gestion des matériaux, la protection des sols et la sécurité des travailleurs dans ses pratiques.

Une entreprise commerciale peut réduire les emballages inutiles, favoriser la réutilisation et organiser la récupération de certains produits en fin de vie.

La RSE environnementale commence donc par une question simple : quel est l'impact réel de notre activité sur notre environnement ?

Suite page suivante

Vers une nouvelle culture entrepreneuriale en Haïti

La responsabilité sociale et environnementale ne doit pas être présentée comme une charge supplémentaire imposée aux entreprises. Elle peut également devenir une source d'innovation et de compétitivité.

Une entreprise qui réduit sa consommation d'énergie peut diminuer certains coûts.

Une entreprise qui économise l'eau réduit sa vulnérabilité.

Une entreprise qui valorise ses déchets peut créer une

nouvelle source de revenus.

Une entreprise qui investit dans ses employés peut améliorer ses compétences internes.

Une entreprise qui entretient de bonnes relations avec sa communauté peut renforcer son acceptabilité sociale.

La RSE peut donc contribuer à rapprocher performance économique, progrès social et protection de l'environnement.

Quel modèle pour les entreprises haïtiennes ?

Il serait pertinent que davantage d'entreprises haïtiennes développent un plan RSE annuel, même simple, comportant des objectifs mesurables.

Par exemple :

Domaine	Engagement	Indicateur
Environnement	Réduire les déchets	Quantité de déchets réduite
Eau	Réduire les pertes	Consommation mensuelle
Énergie	Économiser l'énergie	kWh consommés
Emploi	Former les employés	Nombre d'heures de formation
Société	Soutenir la communauté	Nombre d'actions réalisées
Gouvernance	Renforcer la transparence	Rapport annuel publié
Éthique	Prévenir les pratiques à risque	Mécanisme de signalement

Cette approche permettrait de passer d'une RSE déclarative à une RSE mesurable.

Produire de la richesse, mais aussi produire de la valeur

L'entreprise haïtienne de demain ne pourra probablement pas se limiter à la recherche du profit immédiat. Dans un pays confronté à de multiples crises économiques, sociales et environnementales, le secteur privé possède aussi une capacité d'action importante.

La responsabilité sociale et environnementale ne signifie pas demander aux entreprises de remplacer l'État ou les collectivités territoriales. Elle signifie plutôt reconnaître que chaque activité économique produit des effets sur la société et sur l'environnement, et que l'entreprise doit assumer sa part de responsabilité dans ces effets.

L'enjeu pour Haïti est donc de faire émerger une nouvelle culture entrepreneuriale : une entreprise qui crée des emplois, paie ses obligations, protège ses travailleurs, respecte ses clients, limite ses impacts environnementaux,

dialogue avec les communautés et investit dans l'avenir.

La véritable réussite d'une entreprise ne devrait pas seulement se mesurer à son chiffre d'affaires, mais aussi à la valeur qu'elle crée pour ses employés, ses clients, sa communauté et l'environnement.

Dans cette perspective, la RSE peut devenir non pas une simple obligation de communication, mais un véritable outil de transformation économique, sociale et environnementale d'Haïti.

Moïse CHARLES,
*Ingénieur en Environnement,
Spécialiste en Gestion et Sécurité de l'Eau*

Lisez le Magazine HAITI-ESPOIR

Confiez-nous vos publicités

Nous avons un lectorat de plus de dix mille membres répartis à travers Haïti, les États-Unis, le Canada, la France, la République Dominicaine, les Antilles et l'Afrique.

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262

BUREAU DE MONÉTISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT



BMPAD

Le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) est un organisme public autonome, chargé d'assurer la mobilisation, la gestion et la mise en œuvre de projets structurants inscrits dans la politique de développement du Gouvernement.



La création du BMPAD en 2008 a mis fin au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III.

Cet organisme fonctionnait sous la direction du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Contrairement au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III, le BMPAD jouit d'une autonomie administrative et financière. Il assure le relais « des accords, des conventions et des protocoles d'entente » de l'ancienne structure. Sa mission est clairement définie selon les statuts précisés dans sa loi cadre.

bmpad.gouv.ht, Port-au-Prince, Haïti

Je m'inscris en faux contre la fuite en avant électorale

Le véritable danger n'est pas seulement l'incertitude du 13 décembre, mais qu'un calendrier désarticulé et des garanties insuffisantes conduisent le pays à une crise avant même le vote.

Par James CADET | Citoyen engagé



James Cadet - pour une vigilance électorale au service de la légitimité du scrutin et du droit du citoyen à une information vérifiable.

La multiplication des candidatures et l'effervescence politique ne sauraient tenir lieu de processus électoral. Sans calendrier cohérent, garanties vérifiables et conditions réelles de faisabilité, l'empressement risque de conduire le pays vers une crise électorale d'une ampleur inédite.

Depuis quelque temps, l'actualité électorale haïtienne semble se nourrir davantage de personnages, de polémiques et de séquences virales que des conditions réelles du retour aux urnes. Un lapsus, une maladresse, une faute d'inattention ou une déclaration hasardeuse suffisent à provoquer une tempête. Les adversaires s'en saisissent, les réseaux sociaux amplifient et, pendant quelques jours, l'attention collective se fixe sur un épisode qui ne détermine pourtant ni la valeur d'une candidature ni la faisabilité d'une élection.

Cette mécanique n'est pas nouvelle. Le Président René Préal en avait souvent fait les frais; le Président Jovenel Moïse fut, lui aussi, exposé à ce phénomène, quoique dans un contexte et sous des formes différents.

Certaines de leurs formules, sorties de leur contexte ou tournées en dérision, occupaient davantage l'espace public que les questions de fond auxquelles leur pouvoir devait répondre. En matière électorale, la critique négative peut même produire un avantage inattendu : elle rend visible. Être connu ne signifie ni être populaire ni être compétent ; mais, dans une première phase de positionnement, la notoriété constitue déjà un capital.

Il serait donc imprudent de confondre le bruit de la scène avec la; d'autres peuvent servir une stratégie de communication profondeur du processus. Certaines controverses sont spontanées, de diversion ou d'occupation de l'espace public. Dans les deux cas, elles risquent de détourner le regard des enjeux décisifs : la cohérence du calendrier, la sécurité, la neutralité institutionnelle, l'origine de l'argent politique, l'authenticité des candidatures et la protection de l'identité des citoyens. C'est sur ces questions que peut naître, bien avant le scrutin, une crise électorale prématurée.

Qu'un pouvoir souhaite être représenté dans une élection n'a, en soi, rien d'exceptionnel. Encore faut-il distinguer le Gouvernement du pouvoir. Le premier désigne les ministres, les secrétaires d'État et l'appareil administratif placé sous leur autorité ; le second recouvre une réalité beaucoup plus vaste, faite de forces politiques, économiques et relationnelles parfois plus influentes que les titulaires officiels des fonctions

publiques. Ces acteurs soutiennent des candidatures, orientent les rapports de force et peuvent devenir de véritables faiseurs de rois. Lavalas avait ses candidats ; Vérité et le PHTK ont également porté leurs choix. Toute force dominante cherche naturellement à préserver une orientation, une influence ou une possibilité de continuité. La question n'est donc pas de lui dénier toute préférence, mais de déterminer à partir de quel moment cette préférence cesse de relever du jeu politique normal pour compromettre l'équité de la compétition.

Cette frontière devient particulièrement sensible lorsqu'il s'agit d'un pouvoir de transition. Depuis l'expérience conduite par Ertha Pascal-Trouillot, une exigence de retenue s'est imposée, au moins comme principe : préparer le retour à l'ordre constitutionnel sans utiliser l'administration pour organiser sa propre succession. Les dirigeants de la transition ne sont pas dépouillés de leurs opinions ni de leurs affinités politiques ; ils sont toutefois tenus de ne pas confondre celles-ci avec les moyens, l'autorité et les ressources de l'État. Le droit électoral traduit précisément cette obligation de neutralité. Il confie au CEP l'organisation et le contrôle des opérations en toute indépendance ; interdit le financement direct ou indirect provenant d'une autorité étatique ; proscriit l'utilisation des véhicules, des matériels et des ressources de l'État au profit d'un candidat ou d'un parti ; et impose aux médias publics un traitement équitable des compétiteurs. Les agents publics, les hauts fonctionnaires et les membres du

Gouvernement qui faciliteraient de telles pratiques s'exposent à des sanctions. Ces garanties établissent la règle ; elles ne suffisent cependant pas à en assurer l'effectivité. Encore faut-il pouvoir vérifier, pendant le processus et avant que ses conséquences ne deviennent irréversibles, que l'État demeure réellement au service de l'élection plutôt qu'au service d'un compétiteur.

Or cette exigence de vérification se heurte déjà à une première incohérence qui appelle une explication publique. Le calendrier fixe au 5 octobre 2026 l'ouverture de la campagne du premier tour, tandis que le délai accordé aux structures politiques pour inscrire leurs listes de candidats a été prolongé jusqu'au 9 octobre. La campagne commencerait ainsi avant la clôture des candidatures et, vraisemblablement, avant l'achèvement des vérifications et du contentieux nécessaires à l'établissement des listes définitives. Ce chevauchement n'est pas une simple maladresse de calendrier ; il pose directement la question de l'égalité entre les compétiteurs, de la comptabilisation des dépenses et de l'application uniforme des règles au moment même où la neutralité des institutions doit pouvoir être constatée.

Cette superposition n'est pas un simple désordre de dates. Elle soulève des questions concrètes : la campagne sera-t-elle juridiquement ouverte alors que tous les candidats ne seront pas définitivement connus ? Certaines activités déjà observées constituent-elles une campagne de fait ? Comment seront comptabilisés les dépenses engagées, les temps d'antenne utilisés et les avantages reçus ? Un calendrier mal articulé ne prouve pas une manœuvre ; mais, sans explication, ses incohérences nourrissent les soupçons et favorisent les stratégies de fait accompli.

La même exigence vaut pour la plateforme numérique du CEP. Le décret électoral modifié demande au Conseil de vérifier la sincérité des listes, d'éviter les doublons et de contrôler la validité des numéros d'identification nationale. Lorsqu'un citoyen découvre que son identité aurait été utilisée à son insu par une structure politique, il ne s'agit pas d'une simple anomalie technique ; sont en cause le consentement, la liberté d'association et la confiance publique. Toute dénonciation documentée devrait provoquer une notification, une vérification traçable, une contestation rapide et, si l'irrégularité est établie, une décision motivée.

Haïti a déjà payé un prix élevé pour des compétitions dont les différends avaient commencé avant même le vote. Le souvenir des contestations suscitées lorsque Lavalas fut accusé de vouloir rafler l'ensemble des postes électifs montre qu'une crise électorale peut précéder la proclamation des résultats. Elle commence lorsque les acteurs pensent que les règles varient selon les intérêts, que les institutions se taisent devant des anomalies importantes ou que l'issue du processus se prépare hors du regard public.

Une autre question mérite alors d'être posée. Si les conditions actuelles rendent le 13 décembre extrêmement difficile à soutenir, pourquoi certains partis et candidats dépensent-ils autant d'argent et d'énergie sans exiger d'abord la clarification du calendrier et la réunion des garanties indispensables ? L'hypothèse ne peut être transformée en

verdict ; mais l'acharnement à occuper la scène peut aussi répondre à un calcul : créer un mouvement, accumuler de la visibilité et devenir incontournable dans les échanges ou négociations qui suivraient l'échec de l'échéance annoncée, tant auprès des acteurs nationaux que de ce que l'on appelle le petit et le grand international.

Ce questionnement ne signifie pas que toutes les candidatures seraient factices ni que tous les engagements obéiraient au même dessein. Il révèle plutôt une dangereuse dissociation : tandis que la scène politique se comporte comme si la compétition était pleinement engagée, les conditions matérielles, sécuritaires et institutionnelles du scrutin demeurent incertaines. Le peuple risque ainsi d'être convié à observer une mobilisation intense autour d'une date que les institutions n'auront pas démontré être soutenable.

Il ne serait responsable ni de proclamer l'impossibilité absolue du 13 décembre sur la seule base d'un pressentiment ni d'en répéter mécaniquement la certitude. Il faut mesurer ce qui peut l'être : territoires accessibles, centres sécurisables, électeurs effectivement couverts, état du registre, capacité logistique, inclusion des déplacés, protection des identités, origine des financements, liberté de circulation et neutralité du pouvoir. Une date ne devient crédible que lorsque les conditions qui la soutiennent peuvent être constatées et publiquement défendues.

C'est pourquoi je propose la mise en place, pour quatre-vingt-dix jours, d'un dispositif national temporaire d'évaluation, d'alerte et de suivi des conditions électorales. Il ne remplacerait ni le CEP ni les institutions responsables de la sécurité, des finances publiques ou de l'identification. Sa fonction serait plus précise : réunir les données dispersées, suivre leur évolution, rendre visibles les écarts et éclairer la décision publique. Au lieu d'opposer ceux qui croient au 13 décembre à ceux qui n'y croient pas, il obligerait le débat à revenir aux faits.

Sa valeur serait d'abord préventive : détecter les fragilités avant qu'elles ne deviennent des motifs de contestation. Elle serait ensuite décisionnelle : distinguer les corrections encore possibles des obstacles qui imposent une nouvelle fenêtre électorale. Elle serait aussi budgétaire : engager les dépenses utiles dans tous les scénarios et suspendre celles qu'une échéance irréaliste rendrait futiles. Elle serait enfin démocratique : donner aux partis, aux institutions et aux citoyens une base commune pour juger la trajectoire du processus.

Il ne s'agirait ni de fabriquer les raisons d'un report ni de sauver artificiellement une date, mais d'empêcher que la République ne découvre trop tard ce qu'elle aurait pu mesurer à temps. Le véritable enjeu n'est donc pas le dernier lapsus devenu viral ni la dernière candidature spectaculaire. Il est de savoir si le pays prépare une élection gouvernée par les règles ou une nouvelle séquence politique gouvernée par les faits accomplis.

James CADET

Citoyen engagé



**GWOUPMAN
DELIVRANS**

Tels: +509 3476-7171 / 3701-7055
+509 3701-1919 / 4890-9817
Siege Social: Delmas 83, Impasse Cafetière

Lèt tou louvri gwoupman politik DELIVRANS pou Konsèy Elektoral Pwovizwa (KEP)

Pòtoprens, 25/09/2026

**Objektif : Ijans pou rankont validasyon nouvo dekrè elektoral la
avan piblikasyon**

Mesye Prezidan Konsèy la,

Medam ak Mesye Konseye yo,

Gwoupman DELIVRANS ap salye nou patriyotikman epi lap fè nou konnen, li pran nòt sou chanjman san rete kap fèt nan tèt KEP a san ankenn avanse nan revandikasyon popilasyon an sou pwosesis elektoral la, li pwofite leve vwa li pou denonse yon pwosesis elektoral ki pa gen direksyon klè, epi pou mande yon rankont validasyon anvan piblikasyon nouvo dekrè elektoral la.

DELIVRANS pa ka rete an silans pandan KEP a ap depanse lajan kontribyab yo nan yon swadizan eleksyon ki panche yon bò (kredibilite), ki mete yon pati popilasyon an deyò (Eksklizyon) ki pa garanti sekirite elektè ak kandida yo.

DELIVRANS antre nan batay sa a pou defann enterè pèp la, pou di ase ak dezòd, ase ak depans ki pa pote rezilta, ase ak yon gouvènans kalewès. Nan sans sa DELIVRANS mande KEP a pou l sispann ak tout aksyon ki ap mete presyon sou kandida yo, tankou soti nòt devan kou dèyè san pye ni tèt, alòske li klè kalandriye elektoral ki gen dat 13 desanm 2026 la pap respekte, paske dekrè elektoral la pral modifye selon revandikasyon gwoupman politik yo te depoze alafwa nan ekzekitif la ak nan KEP a. DELIVRANS ap raple KEP a, eleksyon yo dwe fèt nan kondisyon ki respekte twa (3) prensip fondamantal sa yo: San fòs kote (kredibilite), tout moun ladan (enklizyon) ansanm ak sekirite elektè epi kandida yo pandan tout pwosesis la.

DELIVRANS ap denonse gaspiyay resous piblik yo nan yon pwosesis ki pa gen baz solid., ki mal planifye. DELIVRANS ap raple se yon atitud iresponsab le wap



**GWOUPMAN
DELIVRANS**

Tels: +509 3476-7171 / 3701-7055
+509 3701-1919 / 4890-9817
Siege Social: Delmas 83, Impasse Cafetière

kontinye depanse lajan piblik pou yon aktivite ou konnen ki pap pote rezilta. Se poutèt sa li mande yon KEP a ak yon Ekzekitif ki ka chita ansanm pou pibliye bonjan dekrè elektoral ki reponn ak revandikasyon elektè ak kandida yo, epi fè yon rankont validasyon ak tout aktè yo anvan piblikasyon ofisyèl nouvo dekrè a.

Peyi a bouke ak tranzisyon san fen sa. Popilasyon an bezwen konfyans nan pwosesis la pou l ka vote kandida li vle libelibè epi san presyon. KEP a dwe pran responsabilite istorik li, sispann depans san rezilta, sispann mete presyon initil sou kandida yo, epi fasilite validasyon nouvo dekrè elektoral la pou piblikasyon li fèt nan transparans. Li pa vle seleksyon. Li pa vle non plis tou eleksyon bouyi vide sa yo vle foute nan gòjèt pèp la. Li vle yon gouvènman tranzisyon responsab ki ka garanti sekirite epi apiye KEP a pou yon eleksyon ki respekte dwa sitwayen yo. Sel yon eleksyon kredib ka garanti bon jan kondisyon pou lapè ak ranfòsman yon Leta ki chita sou lalwa. Fok nou fè tout sa nou kapab pou eleksyon sa pa charye yon lòt pi gro kriz ankò nan peyi sa.

Pandan nap tann repons prese,prese, nou salye nou avèk konsiderasyon.

Exius Pierre Franky

PIERRE Franky Exius
Président **DELIVRANS**

Extradition et souveraineté : quand la faiblesse de la justice haïtienne profite aux États-Unis

Par Me. Sonet Saint-Louis



La question de l'extradition en Haïti révèle une tension permanente entre la souveraineté nationale, la coopération judiciaire internationale et la lutte contre l'impunité. Elle soulève une interrogation fondamentale : comment collaborer avec des juridictions étrangères sans contourner la Constitution ni dessaisir la justice haïtienne des affaires qui relèvent de sa compétence ?

Haïti et les États-Unis sont liés par un traité bilatéral d'extradition ratifié le 9 août 1904 et entré en vigueur le 28 juin 1905. En 1912, Haïti a adopté une loi établissant une procédure interne et accordant un rôle central au pouvoir judiciaire. par un État étranger doit ainsi être transmise par la voie diplomatique, puis soumise au contrôle des juridictions haïtiennes. Il revient à celles-ci d'en examiner la légalité et le bien-fondé.

Ce cadre doit également être articulé avec *l'article 16 de la Convention de Palerme sur la criminalité transnationale*

Le précédent Jean-Claude Paul

L'affaire du colonel Jean-Claude Paul illustre une conception exigeante de la souveraineté judiciaire.

Le 10 mars 1988, un tribunal de Miami l'avait formellement inculqué pour son implication présumée dans un trafic de cocaïne. Les États-Unis avaient alors demandé son extradition afin qu'il soit jugé sur leur territoire.

Le président Leslie Manigat avait refusé d'accéder à cette demande. Il avait plutôt invité les autorités américaines à

organisée, à laquelle Haïti est partie. L'existence de cette convention ne fait toutefois pas disparaître les règles prévues par *le traité bilatéral* et la *législation nationale*.

La Constitution de 1987 demeure, par ailleurs, la norme suprême. Son article 41 interdit la déportation des ressortissants haïtiens ou leur expulsion forcée du territoire national. Quant à l'article 276-2, il intègre les traités régulièrement ratifiés à la législation interne sans les placer au-dessus de la Constitution.

Dès lors, une remise à un État étranger ne peut normalement résulter d'une simple décision politique. Elle doit respecter les règles constitutionnelles et les garanties judiciaires applicables.

Une demande d'extradition présentée

transmettre leurs preuves à la justice haïtienne afin que Jean-Claude Paul soit jugé en Haïti. Cette position reposait sur deux principes : *la souveraineté de l'État* et la *territorialité du droit pénal*.

La mort soudaine du colonel, la même année, avait mis fin à la procédure. Mais le précédent demeure révélateur : à cette époque, le pouvoir haïtien affirmait encore que les

infractions reprochées à un ressortissant national devaient,

autant que possible, être jugées par les tribunaux du pays

Quand la remise remplace la procédure d'extradition



Colonel Jean-Claude Paul, commandant des Casernes Dessalines

Cette position s'est progressivement affaiblie. Sous la présidence de René Préal, notamment dans des affaires de trafic de drogue, plusieurs ressortissants haïtiens ont été transférés vers les États-Unis dans des conditions souvent présentées comme expéditives et sans décision judiciaire formelle.

En répondant directement à des demandes diplomatiques sans faire pleinement intervenir les juridictions nationales, l'État haïtien a contribué à fragiliser son propre système judiciaire. Les faiblesses institutionnelles, la corruption et la lenteur des procédures ont ensuite facilité la multiplication de telles pratiques.

Ce constat place Haïti devant un dilemme. La coopération internationale peut-elle compenser les défaillances d'une justice nationale incapable de traiter certaines affaires complexes ? À partir de quel moment cette coopération devient-elle une ingérence portant atteinte à la souveraineté du pays ?

La portée mondiale du droit américain

Les transferts de ressortissants étrangers vers les États-Unis ne reposent pas toujours exclusivement sur les mécanismes classiques de l'extradition. Ils peuvent aussi découler de l'exercice d'une compétence extraterritoriale.

Les autorités américaines invoquent différents liens de rattachement pour poursuivre des personnes qui ne possèdent pas la nationalité américaine et qui sont soupçonnées d'avoir commis des actes à l'étranger : transactions en dollars, opérations passant par des banques américaines, réunions tenues aux États-Unis ou utilisation de serveurs et de technologies liés à ce pays.

Grâce à leur puissance économique et technologique, les États-Unis donnent ainsi à leur droit une portée qui dépasse largement leurs frontières. Le dollar, les infrastructures numériques et le contrôle de certains circuits financiers deviennent des instruments de puissance juridique.

Le droit fonctionne alors comme un levier géopolitique. Pour un État institutionnellement fragile comme Haïti, résister à cette extraterritorialité devient particulièrement difficile.

L'affaire Jovenel Moïse et le dessaisissement de la justice haïtienne

La remise aux États-Unis de Félix Badio et d'autres personnes poursuivies dans le dossier de l'assassinat du président Jovenel Moïse soulève précisément cette difficulté.

S'agit-il d'une réponse à l'incapacité de la justice haïtienne à conduire le procès dans un délai raisonnable ? Ou faut-il y voir l'exercice d'une compétence extraterritoriale américaine fondée sur les liens que cette affaire entretiendrait avec les États-Unis ?

Ceux qui dénoncent une violation de la Constitution et de la législation haïtienne soulèvent une objection sérieuse.

Au moment de certaines remises, le dossier était déjà en cours d'examen devant les juridictions nationales.

Après une première instruction, l'affaire avait été portée devant la cour d'appel à la suite des recours exercés par les personnes inculpées. La cour avait ensuite ordonné un supplément d'information, estimant manifestement que l'enquête initiale comportait des insuffisances ou des omissions.

Une telle décision devait être fondée sur des éléments précis. Quels actes la cour avait-elle demandé au juge Denis Cyprien d'accomplir ? Quelles omissions empêchaient la juridiction de rendre une décision

définitive ? Dans quel délai ces actes devaient-ils être réalisés ?
La cour d'appel est, en principe, saisie dans les limites des faits, des personnes et des décisions contestés. Si l'examen du recours révèle l'implication d'une personne qui n'avait pas été visée par l'ordonnance initiale, le dossier doit normalement être renvoyé au juge d'instruction afin que les droits de cette personne soient garantis.

Le respect de cette procédure met en jeu trois principes essentiels : le contradictoire, le droit à une défense pleine et entière et le double degré de juridiction.

Quand l'exécutif se substitue à la justice



Le palais de Justice de Port-au-Prince avant le séisme du 12 janvier 2010

Or, le supplément d'information s'est prolongé pendant de nombreux mois, sans permettre une avancée décisive. Ces lenteurs ont ouvert une brèche dont la justice américaine a directement profité. Le transfert des suspects apparaît ainsi comme le produit d'une double dynamique : l'affirmation de la puissance juridique des États-Unis et l'incapacité de la justice haïtienne à exercer efficacement sa propre compétence.

La note publiée par le ministère de la Justice pour expliquer la remise des suspects ne dissipe pas toutes les interrogations. Elle soulève notamment des questions de sincérité, de transparence et de légalité.

Si les personnes concernées ont été remises à la suite d'une entente informelle entre les autorités haïtiennes de facto et les autorités américaines, alors que leurs dossiers se trouvaient devant la cour d'appel, l'exécutif est intervenu dans une affaire sur laquelle il ne disposait d'aucune autorité juridictionnelle.

L'État ne se confond pas avec le gouvernement. Il s'exprime à travers les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Aucun de ces pouvoirs ne détient une part de souveraineté supérieure à celle des autres.

La Constitution organise entre eux une séparation, un équilibre et des mécanismes de contrôle.

Une remise effectuée à l'insu de la cour d'appel et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire donnerait pourtant l'impression que la justice reste placée sous la tutelle de l'exécutif. Celui-ci apparaîtrait, à son tour, soumis aux exigences de la puissance américaine.

L'illusion de la souveraineté

La souveraineté appartient au peuple, non aux institutions qui l'exercent temporairement en son nom. Lorsque les pouvoirs publics contournent les juridictions nationales pour répondre aux exigences d'un État étranger, ce n'est pas seulement l'autorité de la justice qui est affaiblie : c'est la capacité du pays à décider de sa propre destinée.

Dans cette affaire, il ne semble donc plus seulement être question de l'application d'un traité ou d'une convention internationale. C'est une véritable géopolitique du droit qui se déploie, dans laquelle les normes juridiques sont progressivement subordonnées aux rapports de force entre les États.

La confiance des citoyens dans le droit interne ne peut que s'étioler lorsqu'un pays se montre incapable d'appliquer

ses propres règles. La souveraineté devient alors une proclamation constitutionnelle dépourvue d'effectivité.

L'enjeu dépasse finalement le sort de quelques accusés. Il concerne la capacité d'Haïti à enquêter, à juger et à rendre justice en son propre nom. Car un État qui renonce à exercer sa compétence judiciaire abandonne aussi une part essentielle de sa souveraineté.

Sonet Saint-Louis

Avocat, philosophe

Professeur de droit constitutionnel et de méthodologie avancée de la recherche juridique à la Faculté de droit et des Sciences économiques de l'université d'État d'Haïti

Professeur de philosophie

Université du Québec à Montréal

Canada, 21 septembre 2026

sonet.saintlouis@gmail.com

Tel 2635580083/50944073580

Know Someone Bilingual?

Help Us Learn About Interpreter Training!

We are speaking with bilingual people to understand interests, needs and perspectives on interpreter training — in any language and from any training provider. This is for research and program development— **not a sales call**.



JUST 10–15 MINUTES

A short, informal conversation



WHO?

Bilingual people who **have not** taken formal interpreter training



WHERE?

Anyone in the U.S. or internationally (it's online!)



WHY?

To understand interests, needs and barriers related to interpreter training



LANGUAGES OF INTEREST INCLUDE:

Haitian Creole, Spanish, Portuguese, Cape Verdean Creole, Mandarin, French, and other languages.



HOW YOU CAN HELP

- 1 Share this flyer with your bilingual contacts, friends or associates.
- 2 If someone is interested, ask them to contact us (or you can introduce us).
- 3 They do not need to be interpreters or already planning to take a course.

We are especially interested in hearing from people with different levels of experience and interest.



INTERESTED OR HAVE SOMEONE TO REFER?

Please contact us at:

onosame@medsapient.com

Thank you for your support!

Your input will help inform and improve interpreter training opportunities, so more bilingual individuals can make a difference in healthcare and their communities.



MEDSAPIENT

PEOPLE · LANGUAGES · HEALTHIER COMMUNITIES

Par Dr. Ulysse Jean Chenet



Le sanatorium de Sigüeneau est l'unique centre spécialisé dans la prise en charge de la tuberculose et autres maladies respiratoires dans le Grand Sud d'Haïti. Un centre aussi important en matière de santé publique ne peut pas être traité en pauvre. C'est une absurdité. Le personnel soignant et le personnel administratif fonctionnent dans des conditions extrêmement misérables. Les tuberculeux et les PV-VIH sont en très grande difficulté.

Parce que depuis plusieurs années, le sanatorium de Sigüeneau ne s'occupe pas seulement de la tuberculose, mais à cause de la comorbidité qui existe entre le VIH-Sida et la tuberculose, le centre est obligé de s'adapter à la situation pour fournir un service de meilleure qualité et plus adapté aux demandes. Malgré tout, le sanatorium de Sigüeneau à Léogâne se trouve dans un état de laissé pour compte, un état d'abandon et de mépris par le Ministère de la Santé Publique et Population (MSPP).

Pourtant, à cause de l'insécurité, le sanatorium de Port-au-Prince, le Centre GHESKIO et l'Hôpital Général sont fermés. La demande devient donc extrêmement élevée au sanatorium de Sigüeneau de Léogâne qui

malheureusement, n'est pas en mesure de répondre aux demandes de prise en charge pour les tuberculeux et les PV-VIH.

Les salles d'hospitalisation sont en très mauvais état.

Les équipements médicaux de base ne sont pas disponibles. Le service de laboratoire est dépourvu de tout. Les médecins, les infirmières et les technologues médicaux ont du mal à travailler. Pour les cas de décès, le Sanatorium de Sigüeneau n'a pas les moyens nécessaires pour garder les cadavres au-delà de 24 heures. Tandis que, souvent les cadavres sont abandonnés. Il ne faut pas oublier que le sanatorium de Sigüeneau reçoit régulièrement les malades les plus nécessiteux et les plus vulnérables.

Pour répondre aux besoins de la population, les protestataires font les recommandations suivantes:

- Réhabilitation des bâtiments principaux du Sanatorium de Sigüeneau.
- Réparation et augmentation des équipements médicaux.
- Aménagement de l'environnement du sanatorium.
- Augmentation et nomination de personnel.
- Mise en place d'un système d'énergie solaire de plus grande capacité.

- Mise en place d'un mécanisme de suivi entre le MSPP et le Sanatorium de Sigüeneau.
- Acquisition d'une ambulance pour le transport et le transfert des malades.
- Construction d'une morgue ou d'un système de conserve mortuaire.
- Mise en place d'un fond de soutien adéquat pour le fonctionnement du Sanatorium de Sigüeneau de Léogâne.
- Mise en place d'un dépôt de médicaments essentiels et des intrants pour la prise en charge des tuberculeux et des PV-VIH.

Le Sanatorium de Sigüeneau de Léogâne est trop important pour le système de Santé publique du Grand Sud pour être traité en parent pauvre. C'est un fait qui traduit clairement la mauvaise gouvernance du système de santé publique en Haïti.

Ulysse Jean Chenet

PDG MEDIC Haïti

(509) 4183 9811/ 4458 0309

Email:

medichaiti7@gmail.co

NOTE DE PRESSE

POUR UN PROCESSUS ÉLECTORAL CRÉDIBLE, INCLUSIF ET SÉCURITAIRE

Face aux inquiétudes entourant le processus électoral, les associations du secteur privé signataires réaffirment que le retour à l'ordre constitutionnel est essentiel au rétablissement de la confiance, de la sécurité et de l'activité économique.

Le secteur privé soutient la tenue d'élections dans les meilleurs délais, mais refuse qu'elles se réduisent à une formalité. Elles doivent garantir une participation réelle, libre et équitable, et traduire fidèlement la volonté populaire.

La crédibilité du processus exige notamment :

- Des conditions de sécurité permettant une campagne et un vote libres ;
- L'accès à l'enregistrement et au vote pour les populations déplacées et les zones difficiles d'accès ;
- L'indépendance, l'impartialité et la transparence des autorités responsables de l'organisation des élections ;
- La publication régulière d'informations claires sur l'enregistrement, le financement et le dispositif sécuritaire ;
- Une observation électorale crédible et des mécanismes efficaces de règlement des contestations.

Après des années de gouvernance provisoire, le retour à l'ordre constitutionnel ne peut davantage s'accommoder d'élections dépourvues de crédibilité que d'une transition sans échéance.

Les associations patronales prennent acte de la note de presse du Conseil Électoral Provisoire (CEP) du 21 septembre 2026. Cependant, elles appellent à une évaluation plus profonde, technique et financière, de l'avancement du processus et la fixation d'un échéancier réaliste et définitif afin de restaurer la confiance de la population dans la démarche électorale. Elles les appellent à mobiliser sans retard tous les moyens logistiques, technologiques, sécuritaires et de communication garantissant un taux maximum d'inscrits et un scrutin libre, transparent et sécurisé, conférant ainsi à Haïti une fois pour toute une gouvernance légitime et crédible.

La situation sécuritaire demeure préoccupante : la Force de Répression des Gangs (FRG), appelée à appuyer la PNH et les FAd'H, n'est toujours pas pleinement opérationnelle. Les autorités nationales et les partenaires internationaux doivent accélérer le déploiement de la FRG, tout en veillant à ce qu'elle puisse engager progressivement ses opérations, sans attendre que l'intégralité de ses effectifs soit déployée, afin de contribuer dès à présent à l'établissement des conditions

sécuritaires indispensables à la tenue d'élections libres, inclusives et crédibles sur l'ensemble du territoire.

Les associations patronales appellent également les partis politiques à mobiliser leurs membres et sympathisants pour l'enregistrement et la participation au scrutin autour de programmes réalistes et à respecter les règles démocratiques. Elles invitent la société civile à s'approprier le processus et à contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à la bonne tenue des élections.

Le secteur privé, dans le strict respect de son indépendance et de sa neutralité politique, demeure disponible pour soutenir toute initiative en ce sens.

La démocratie ne peut s'accommoder ni de l'improvisation ni d'une transition sans fin. Haïti a besoin d'institutions légitimes, responsables et issues de la volonté populaire.

Fait à Port-au-Prince, le 22 septembre 2026



M. David COLES
Président ADIH



M. Jean Nathan LETANG
Président CCIH



M. Gérard LABORDE
Président CCIHC



M. Jean Paul FAUBERT
Directeur Exécutif Institut Macaya

Sarah Bazile et son 12e concert annuel

Par Homère L. Jean



Une vue de la nombreuse assistance

Il était une fois une petite, Sarah Bazile, qui allait offrir au grand public son premier concert. Satisfaits de sa performance, ses fans lui ont réclamé un deuxième concert. Encore satisfaits, ils se sont dit : « Jamais deux sans trois ! » Toujours satisfaits, ils ont continué à répondre présents. Désormais, c'est la grande Sarah Bazile. Son concert annuel est devenu une tradition où se rencontrent toutes les classes sociales. Haïtiens et étrangers se sont arrangés pour avoir leurs sièges au concert de Sarah.

Samedi 19 septembre, a eu lieu, au St. Paul Lutheran Gymnasium, situé au 701 W. Palmetto Park Road, à Boca Raton, en Floride, le 12e concert annuel de Sarah Bazile. Au lever de rideau, la soirée a commencé par une prière. C'est ainsi que le révérend et pasteur Ernst Siméus a

L'arrivée de Sarah sur le podium

Le moment tant attendu est enfin arrivé lorsque l'on a annoncé l'entrée de Sarah Bazile sur scène. Chauffés à blanc, les fans de la jeune star se sont mis debout pour l'accueillir avec enthousiasme.

Sarah s'est mise à jouer seule, sous les applaudissements nourris des spectateurs. Puis, elle a été accompagnée de sa petite sœur et d'Avi Nagin, un violoniste de métier, sans oublier les tours de danse et les chorégraphies de *Virtuoses Productions Dancers*.

Sarah Bazile a terminé son 12e concert annuel sur des airs évangéliques ainsi qu'avec une chanson de Nu-Look, du maestro Arly Larivière.

Ce très beau spectacle n'avait rien à envier à ceux auxquels on a l'habitude d'assister dans les grandes capitales et les

conduit l'assistance vers le Grand Architecte de l'Univers. Peu après, les deux maîtres de cérémonie, Lesly Jacques et Mémé Mondeluis, sont montés sur le podium pour saluer le public et, du même coup, souhaiter la bienvenue aux spectateurs. Puis, ils ont présenté Marielle Donassien, la toute première artiste à monter sur scène. Elle a été chaleureusement applaudie par plus d'un.

Il revenait ensuite à Edony Princivil, souvent présent aux concerts de Sarah Bazile, de donner une performance magistrale. Cet artiste pluridimensionnel, pour le moins qu'on puisse dire, a épaté les spectateurs par sa capacité et son talent artistique. Pour sa part, Fritznel Adrien, un autre habitué du concert de Sarah Bazile, a électrisé la salle grâce à une performance hors pair.

grandes villes du monde, comme Paris, New York, Montréal, Rio de Janeiro, Los Angeles, etc.

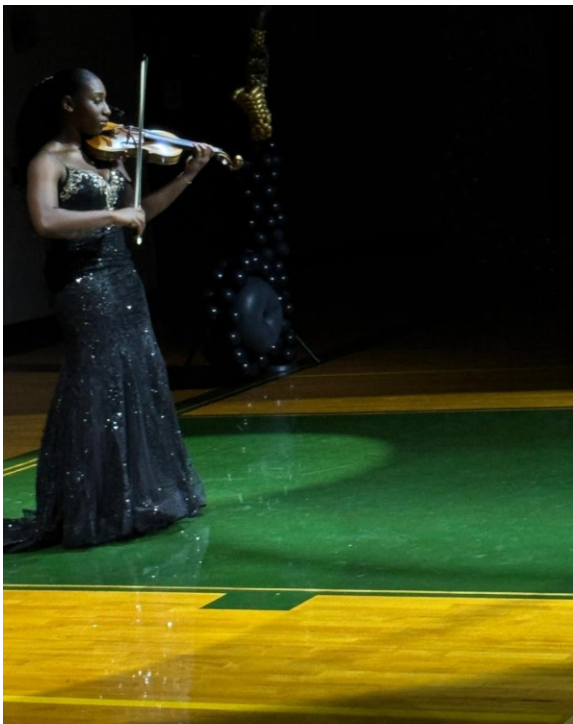
Félicitations au staff de Sarah Bazile, qui accomplit un excellent travail. Citons quelques-uns de ses membres : Pierre et Magdalina Bazile, Frantz Bellange et Quincy Auguste. Nos félicitations vont également à Lesly Jacques, qui a toujours soutenu Sarah depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui.

Bravo, Sarah Bazile ! Puisque le succès est ce que tu réalises, je t'en souhaite encore davantage, et toujours plus.

Homère Jean

homerejjean@yahoo.com

561-762-9378



Sarah Bazile et son violon...



Marielle Donassien



Edony Princivil



Frantz Bellange et Homère Jean....



Fritznel Adrien



Mémé Mondélus, co-hôtesse de l'événement



Sarah Baziler et Avi Nagin



Virtuoses Productions Dancers.

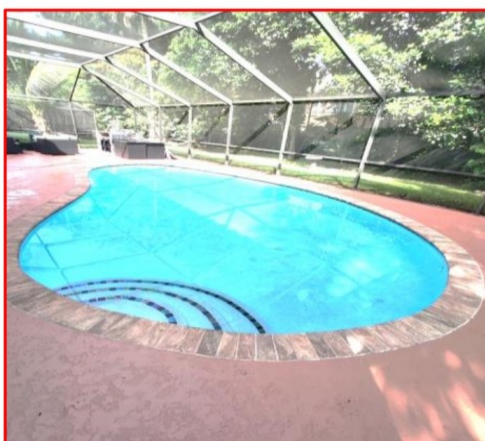
Meet Smyrne Mathis Real Estate:

Your Trusted Real Estate Partner in South Florida

Buying or selling a home is more than a transaction — it's a life-changing experience. That's why I, Smyrne Mathis, have dedicated my career to making the process smooth, transparent, and rewarding for every client I serve. Since earning my real estate license in 2014, I've helped countless families find their dream homes and build wealth through real estate. My approach is simple: build trust, deliver results, and treat every client like family.



Whether you're a first-time buyer, looking for a beachfront condo, a family home, or an investment property, I bring strong negotiation skills, local expertise, and a trusted network of



lenders, inspectors, and title professionals to make sure every step feels easy and stress-free.

For my international and foreign buyers — if you're dreaming of owning a home or investing in the United States, I'm

the girl for you! From understanding the U.S. real estate process to connecting you with the right financing and legal resources, I specialize in helping buyers from abroad make confident, successful purchases here in South Florida.

I believe every client deserves honesty, communication, and a true partner — not just an agent. My motto says it best:

"I'm not just your real estate agent; I'm your real estate partner. I'll always be on your side."

If you're ready to buy, sell, or invest — locally or from overseas — let's connect and make it happen!

Let's talk today!

Transparency. Trust. Results.

Smyrnemathis320@gmail.com



Coupe des Nations de la Concacaf:

Haïti vs. Trinidad-et-Tobago : 3-2 !

Par Ulysse Jean Chenet



La Sélection haïtienne masculine de football est bien repartie dans sa première rencontre officielle après la Coupe du monde 2026. À la Jamaïque, elle a battu l'équipe de Trinidad-et-Tobago sur le score de 3 buts à 2, le jeudi soir 24 septembre 2026. Menée 2-1 jusqu'à la 90ème

minute de jeu, elle a pu remonter la pente dans le temps additionnel.

C'est un bon début pour les Grenadiers avec de nouveaux joueurs et un nouvel entraîneur, **David Badia**. **Fafa Picaut** est de retour à la Sélection ; il a marqué un but. Les deux autres sont les oeuvres de **Wilson Isidor** et de **Métusala**.

Le premier Octobre 2026, la Sélection haïtienne doit affronter la Sélection de la République voisine dans un match très attendu. La sélection haïtienne paraît vraiment en bonne santé avec une domination totale dans tous les compartiments du jeu. En défense, on a pu constater l'absence de **Ricardo Adé**, le Saint-Marcois qui a pris sa retraite internationale. En attaque, **Duckens Nazon** a été absent ; il n'a pas été convoqué par le nouveau sélectionneur, David Badia. Dans les buts, le nouveau portier haïtien a joué un match assez intéressant.

À noter que le brassard de Capitaine de la Sélection haïtienne est porté par **Arcus Carlens** qui a fait un très bon match comme d'habitude. Après quoi, les autres habitués de la Sélection ont fait oeuvre qui vaille à l'instar de **Martin Expérience**, **Duc Lacroix** et **Denley Jean Jacques**.

Dans l'ensemble, c'était une rencontre assez intéressante qui a eu lieu, malheureusement, dans un stade presque vide à la Jamaïque.

Ulysse Jean Chenet



Josepha Dumas : Une explosion de couleurs et de talent à la Galerie McClure

Par Jean Manfred Siméon



Josepha Dumas, Too Cold Mer de Ciel on Fire, 2019.

Là où les routes se croisent

Josepha Dumas

Centre des arts visuels
Visual Arts Centre

Galerie McClure, 350 avenue Victoria,
Westmount, H3Z 2N4, Canada

L'artiste peintre **Josepha Dumas** s'apprête à transformer la *Galerie McClure* en un véritable écrin de créativité cet automne. Avec un répertoire riche de toiles saisissantes, elle invite le public à découvrir son univers unique à travers une exposition qui s'annonce comme un événement incontournable de la scène artistique montréalaise.

C'est une artiste dont la réputation n'est plus à faire. **Josepha Dumas**, peintre au talent indéniable, possède ce don rare de capturer l'émotion pure sur la toile. Son répertoire, composé d'œuvres vibrantes et profondes, témoigne d'une maîtrise technique et d'une sensibilité artistique, qui ne laissent personne indifférent. Pour tous ceux qui ont eu la chance de contempler ses précédentes créations, l'attente est à son comble.

Du 04 septembre au 10 octobre 2026, la Galerie McClure (située au 350 avenue Victoria, Westmount, H3Z 2N4) ouvrira ses portes pour une exposition majeure dédiée à l'artiste. Une occasion rêvée de plonger dans son univers pictural, où chaque coup de pinceau semble raconter une histoire.

L'expérience ne se limitera pas à une simple visite. **Josepha Dumas** et la *Galerie McClure* ont concocté un programme immersif pour permettre au public d'échanger et de créer.

Le coup d'envoi sera donné le jeudi 03 septembre 2026, de 18 heures à 20 heures, lors d'un vernissage exclusif. Ce sera l'occasion idéale pour rencontrer l'artiste en personne, d'échanger sur ses inspirations et de découvrir ses nouvelles toiles en avant-première, autour d'un verre.

Le samedi 26 septembre 2026, de 10 heures à 13 heures, place à la pratique avec une Ruche d'Art. Ce concept participatif et convivial invite les amateurs et curieux à venir créer, dessiner ou peindre dans l'ambiance inspirante de la galerie. Une manière originale de s'appropriier l'espace et de laisser libre cours à sa propre créativité, guidé par l'énergie des œuvres de **Josepha Dumas**.

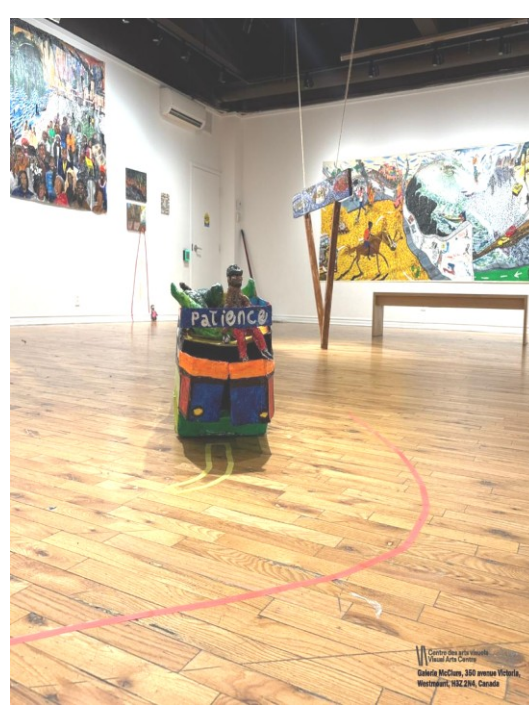
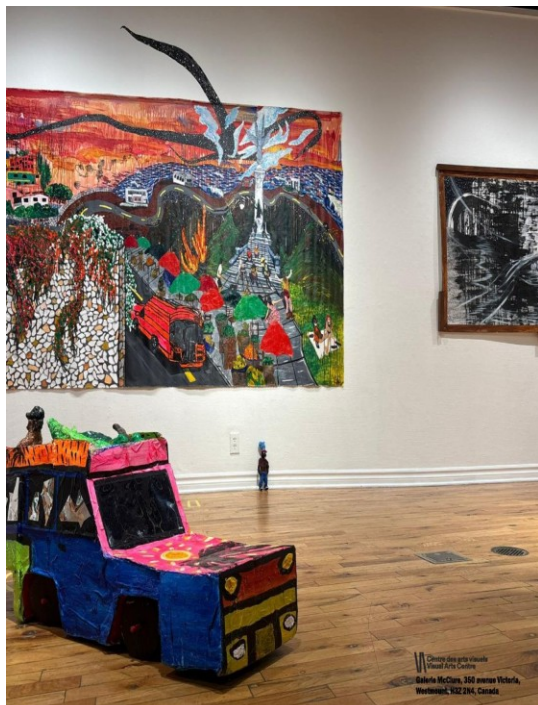
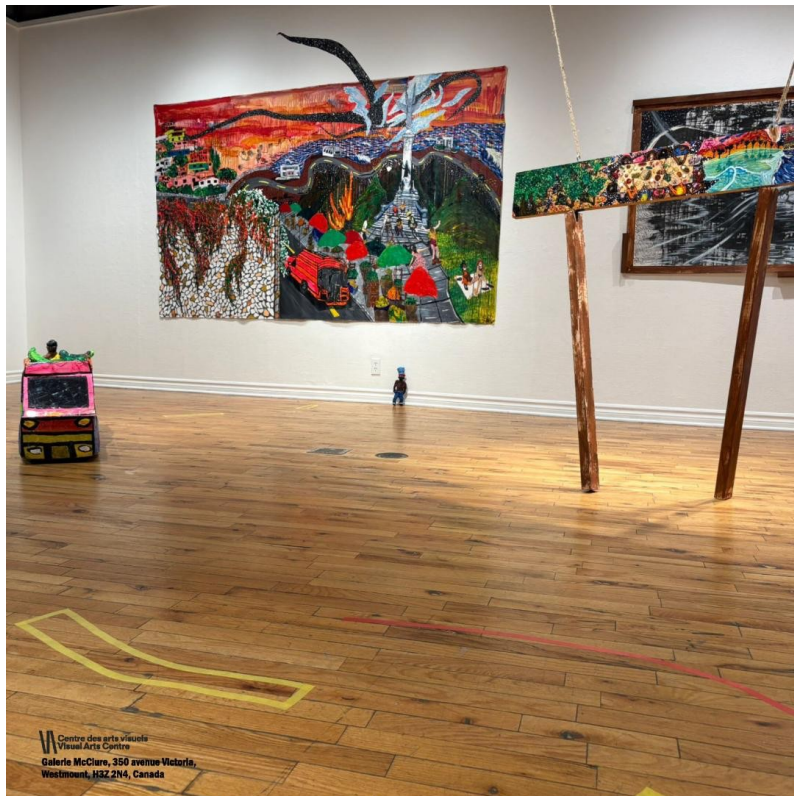
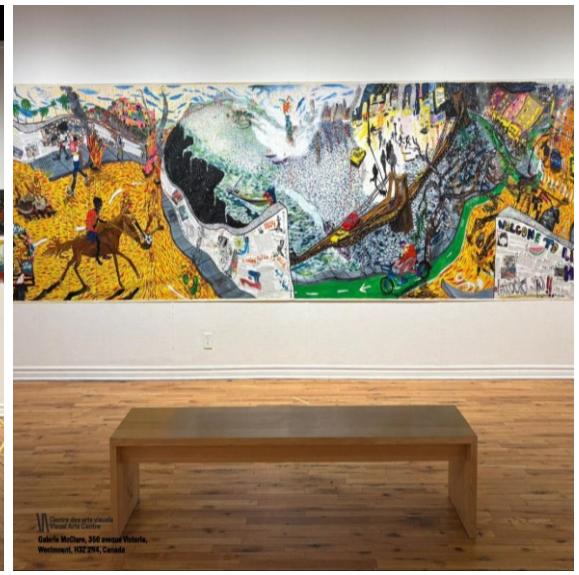
Enfin, pour clôturer ce mois de célébration artistique, un finissage est prévu le samedi 10 octobre 2026, de 14 heures à 16 heures. Ce sera le dernier moment pour admirer l'exposition et saluer le travail de l'artiste avant le décrochage.

- Exposition : Du 04 septembre au 10 octobre 2026
- Vernissage : Jeudi 03 septembre 2026, de 18h à 20h
- Ruche d'Art : Samedi 26 septembre 2026, de 10h à 13h
- Finissage : Samedi 10 octobre 2026, de 14h à 16h
- Lieu : Galerie McClure, 350 avenue Victoria, Westmount, H3Z 2N4, Canada

Jean Manfred Siméon

Président du Conseil d'Administration de l'Alliance Française des Cayes

Page suivante



**POUR TOUS
VOS PROJETS DE
MOBILITÉ À
L'INTERNATIONAL,
CHOISISSEZ
LE TEF !**



Centre de langue française
Quand le français est une force

Calendrier des Examens de TEF Septembre et octobre 2026

Inscriptions	Date de passations
Jusqu'au 10 septembre	13 septembre 2026
Jusqu'au 24 septembre	27 septembre 2026
Jusqu'au 8 octobre	11 octobre 2026
Jusqu'au 22 octobre	25 octobre 2026

Pièces à apporter pour l'inscription :

*** Copie passeport ou CIN + Fiche dépôt**

Prix : TEF immigration : \$ 250 US
TEF académique : \$ 285 US

Effectuez votre dépôt au compte suivant à la Sogebank : Alliance Française des Cayes # 2516003874

N.B. Une fois le paiement effectué, toute inscription est ferme et définitive. En cas d'absence non justifiée ou d'abandon, le candidat n'est pas remboursé, ni par l'Alliance Française ni par la CCI Paris Ile-de-France. Pour cela, les candidats sont priés de bien vérifier leur motivation et leur disponibilité avant de procéder au paiement des frais d'inscription.

En cas d'absence justifiée et validée par la CCI Paris Ile-de-France, l'inscription peut être reportée sur une autre session de l'année en cours.

**Pour plus d'infos, passez au secrétariat de l'Alliance Française des Cayes
ou appelez-nous aux 3636-8343 / 3760-4121, Courriel : cours.aflescayes@gmail.com**



**POUR TOUS
VOS PROJETS DE
MOBILITÉ À
L'INTERNATIONAL,
CHOISISSEZ
LE TEF !**



Centre de langue française
Quand le français est une force

Calendrier des Examens de TEF **Novembre et décembre 2026**

Inscriptions	Date de passations
Jusqu'au 5 novembre	8 novembre 2026
Jusqu'au 19 novembre	22 novembre 2026
Jusqu'au 3 décembre	6 décembre 2026
Jusqu'au 17 décembre	20 décembre 2026

Pièces à apporter pour l'inscription :

*** Copie passeport ou CIN + Fiche dépôt**

Prix : TEF immigration : \$ 250 US
TEF académique : \$ 285 US

Effectuez votre dépôt au compte suivant à la Sogebank : Alliance Française des Cayes # 2516003874

N.B. Une fois le paiement effectué, toute inscription est ferme et définitive. En cas d'absence non justifiée ou d'abandon, le candidat n'est pas remboursé, ni par l'Alliance Française ni par la CCI Paris Ile-de-France. Pour cela, les candidats sont priés de bien vérifier leur motivation et leur disponibilité avant de procéder au paiement des frais d'inscription.

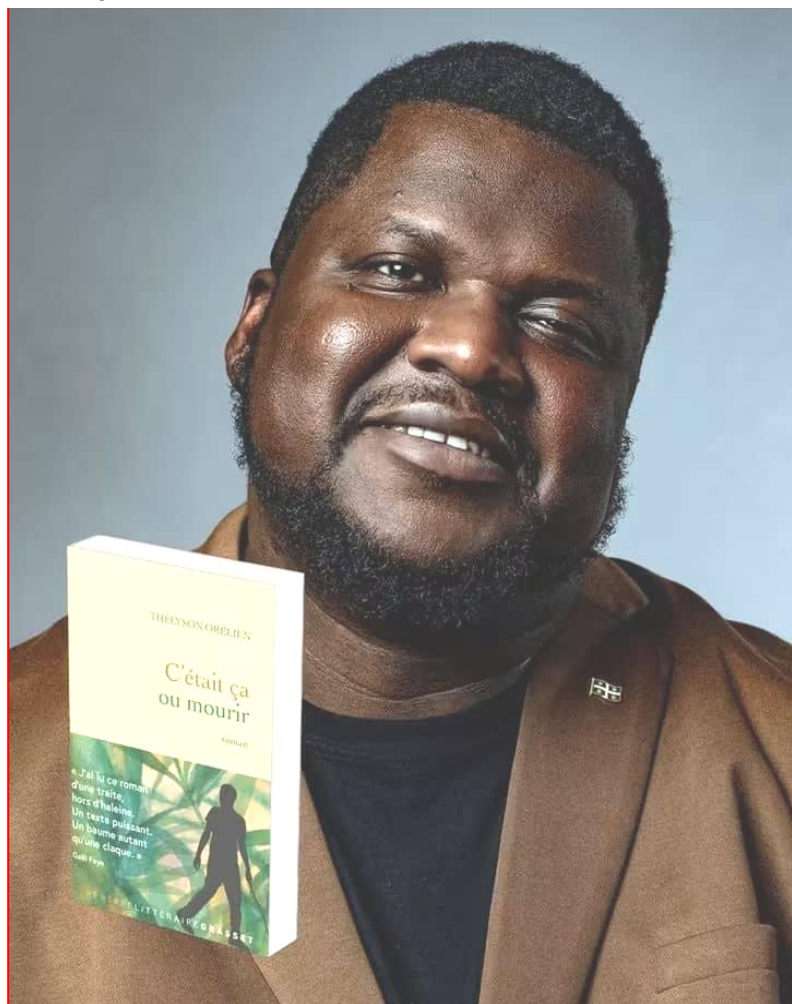
En cas d'absence justifiée et validée par la CCI Paris Ile-de-France, l'inscription peut être reportée sur une autre session de l'année en cours.

Pour plus d'infos, passez au secrétariat de l'Alliance Française des Cayes
ou appelez-nous aux 3636-8343 / 3760-4121, Courriel : cours.aflescayes@gmail.com



POURQUOI EST-CE SCANDALEUX ?

Par Ulysse Jean Chenet



Thélyson Orélien

Dans le cas contraire, dans 10 ans, 95% des humains seront des marginalisés ou des retraités. Tous les gouvernements du monde, des pays riches, comme des pays pauvres devraient prendre très au sérieux l'avènement de l'IA.

Bientôt, va arriver la super IA, le monde deviendra fou et flou par rapport au changement rapide qui va s'opérer dans le mode de vie des sociétés mondiales. L'IA sera la maîtresse du monde et tous les humains cèderont la place à des robots humanoïdes.

Mon point de vue à ce sujet est clair. Pour écrire un roman, il faut d'abord un sujet. Le sujet est déjà l'aventure d'un professeur haïtien qui est en difficulté par rapport à l'insécurité en Haïti. Le reste n'est pas important, car pour écrire un livre, une conférence ou une présentation, on consulte des ouvrages. Mais, de nos jours, l'IA peut vous offrir cette assistance. C'est à l'auteur de choisir les données

Pour moi, les détracteurs du roman " C'était ça ou mourir" de l'auteur Haïtiano-Québécois, Thélyson Orélien, n'ont pas raison. L'œuvre traite de l'aventure d'un professeur haïtien face au problème de l'insécurité en Haïti, s'affichait déjà comme un best seller, et avait commencé à remporter des grands prix internationaux de littérature. Du coup, une pléiade de détracteurs internationaux parle d'un roman généré par l'Intelligence Artificielle. Ce que son éditeur et d'autres grands écrivains réfutent.

Je m'inquiète de voir que de grands intellectuels du monde soient encore en retard par rapport à l'IA, et c'est bien malheureux pour le monde. C'est-à-dire que même les Occidentaux ne comprennent pas encore que le monde est déjà dominé par l'IA. L'IA dépasse de loin les savoirs humains dans tous les domaines scientifiques actuellement. Un intellectuels ou un professionnel disposent de connaissances dans un ou plusieurs domaines, mais l'IA est dans tous les domaines.

Je suis vraiment content qu'un fils d'Haïti vienne d'apprendre aux intellectuels de l'Occident, ce que l'IA pourrait faire même en littérature. Avec l'IA, le monde n'est plus le même. Le monde change et tous les humains doivent s'en adapter.

importantes pour son travail. Ça ne veut pas dire que le travail appartient à l'IA ou le roman est généré par l'IA.

Ce qu'on doit commencer à faire, c'est de créer des lois sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle. Dans le cas contraire, nous serons en guerre contre nous-même. Et, l'IA va nous remplacer subtilement.

Merci Monsieur Orélien. Votre roman titré " C'était ça ou mourir" a appris aux intellectuels occidentaux ce que l'IA peut faire en littérature. Et il n'y a rien de scandaleux. Peu importe les considérations, votre roman est extraordinaire.

Ulysse Jean Chenet

Haïtien authentique,

Coordonnateur général du Mouvement Point Final.

(509) 4183 9811/ 4458 0309

Email: jeanchenetulyse@gmail.com

Lisez le Magazine HAITI-ESPOIR

www.magazinehaitiespoir.site Facebook : Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262

MISS GRAND INTERNATIONAL 2026
LE PÉROU VERS SON TROISIEME TROPHÉE AVEC
ZULIET SEMINARIO



Zuliet Seminario

La “chica extrema” **Zuliet Seminario** participe actuellement à la compétition de **Miss Grand International 2026** qui se tient à Bangkok, Thaïlande du 18 Septembre au 10 Octobre 2026. C’est une grande habituée des concours de beauté. Elle a été, tour à tour :

- Deuxième dauphine de *Miss Grand Pérou 2023* ;
- Première dauphine de *Miss Grand Pérou 2025* ;
- Championne de *Miss Latinoamericana 2023*.

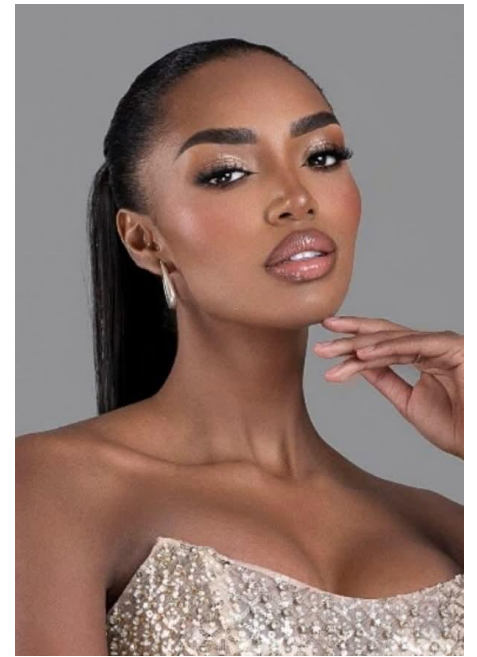
C’est une professionnelle d’athlétisme qui a représenté le Pérou à des compétitions internationales depuis l’âge de 10 ans. Elle est double championne nationale de pentathlon du Pérou.

Âge : 23 ans.

Stature : 1m81

Études : les affaires internationales.

Profession : Mannequin, PDG d’école de mannequinat et athlète.



MISS UNIVERSE CONGO DÉMOCRATIQUE 2026

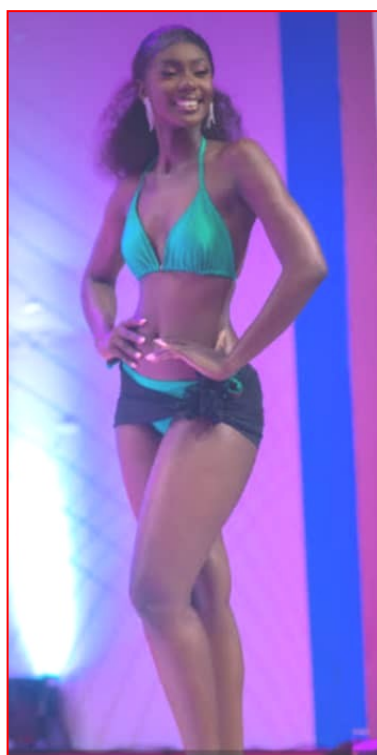
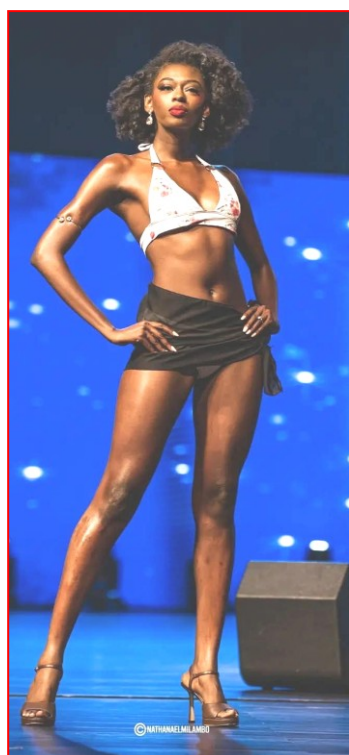
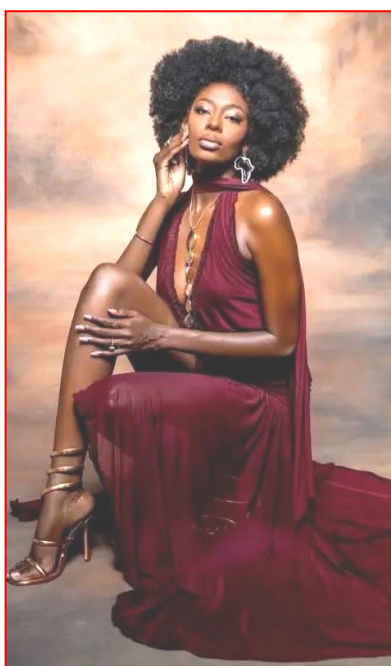
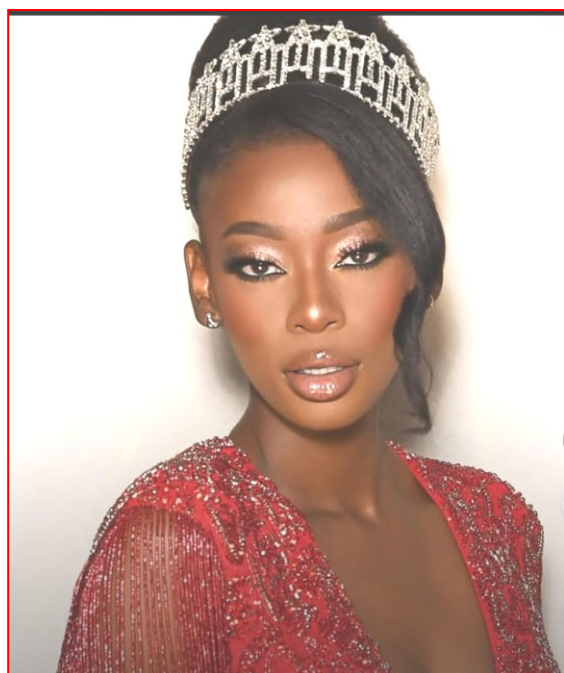
Jessi Kalambayi. Miss Universe République Démocratique du Congo

Le 30 juin 2024, **Jessi Kalambayi**, étudiante en master à l'Université de Denver, a été couronnée Miss Colorado USA 2024 lors du concours Miss Colorado USA. Représentant la ville de Denver, cette étudiante d'origine congolaise, première de sa famille à faire des études supérieures, a obtenu sa *licence en psychologie* à l'*Université d'État métropolitaine de Denver* avant de choisir d'étudier les *relations internationales*, avec une spécialisation en migrations, à l'*Université de Denver*.

Passionnée de concours de beauté depuis toujours,

Jessi Kalambayi s'est reconnue dans les femmes qui incarnaient la beauté, l'éducation et l'engagement citoyen. Elle se souvient avoir versé des larmes en 2019 lorsque Zozibini Tunzi, Miss Afrique du Sud 2019, a remporté le titre de Miss Univers 2019.

Dans le contexte des concours de beauté, cette victoire était particulièrement marquante car, outre **Zozibini Tunzi**, Miss America 2019, **Nia Franklin** ; Miss Teen USA 2019, **Kalieg Harris** ; et Miss USA 2019, **Cheslie Kryst**, étaient toutes des femmes noires.



HAITI-ESPOIR



“HAITI-ESPOIR” est une revue hebdomadaire de l’actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d’Haïti et du Monde. La finalité, c’est d’apporter sa pierre à la reconstruction d’Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd’hui au fond de l’abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l’éthique, la neutralité et l’objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l’austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de **“HAITI-ESPOIR”** qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !